



PRÉVENTION ET LUTTE CONTRE LES HARCÈLEMENTS DISCRIMINATOIRES

Harcèlement - fiche déclarative (PDF, 262 Ko)

Dispositif de prévention et de lutte contre les harcèlements
discriminatoires. (PDF, 235 Ko)

Retrouvez toutes les informations sur le dispositif mis en place à l'UVSQ pour la prévention et la lutte contre les harcèlements discriminatoires.

L'UVSQ tient à affirmer son engagement pour la lutte contre ces types de harcèlement dont peuvent être victime les étudiantes et étudiants ainsi que les personnels, à travers la création d'une cellule de veille et d'alerte ainsi que la mise en place de référents harcèlement qui ont été formés par l'Association européenne contre la Violence faite aux femmes au travail.

La cellule d'écoute, de prise en charge et d'accompagnement des personnes en situation de harcèlement discriminatoire ou victime d'acte de violence s'adresse à l'ensemble des étudiants et étudiantes, victimes d'actes de harcèlement discriminatoire (sexiste, raciste, homophobe, transphobe...), de harcèlement sexuel, d'un acte de violence physique ou verbale, d'une pression morale...

L'UVSQ souhaite ainsi réduire le risques psychosociaux et lutter contre toute

forme de discrimination.

Qu'entend-on par harcèlement discriminatoire ?

Le harcèlement discriminatoire peut prendre plusieurs formes, parmi lesquelles :

- » le harcèlement sexuel, sexiste, homophobe et transgenre
- » le harcèlement raciste

Qu'entend-on par « risque psychosocial » ?

Les risques psychosociaux regroupent notamment :

- » les violences internes exercées par des agents ou usagers de l'université : conflit exacerbé, harcèlement moral, harcèlement discriminatoire (sexiste, raciste, homophobe...), harcèlement sexuel, ...
- » le stress au travail,
- » les violences externes exercées par des personnes extérieures à l'université : insultes, menaces, agressions...

Contactez la cellule :

- » Étudiantes, étudiants : stopetu@uvsq.fr
- » Personnels de l'université : stoppers@uvsq.fr

DATES

Créé le 28 février 2019
